

Prélèvements sur 10 mois:

- 1^{er} prélèvement le 10 septembre.
- 9 prélèvements le 5 de chaque mois, du 5 octobre au 5 juin.
- Facture de régularisation le 13 juillet (+ 1 j)

INSTITUTION SAINT – LOUIS

Année scolaire 2022 - 2023

Nos tarifs sont calculés au plus juste, notre établissement est sous contrat d'association avec l'Etat et n'a pas vocation à faire des bénéfices.

	COLLEGE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
	6 ^e – 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2-CM1-CM2
CONTRIBUTION DES FAMILLES	Par mois sur 10 mois 58 €/ mois	Par mois sur 10 mois 45€/ mois	Par mois sur 10 mois 45 €/ mois
Familles nombreuses : - 50 % pour le 3 ^{ème} enfant sur la contribution des familles Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant sur la contribution des familles			
FOURNITURES / COTISATIONS / CARACTERE PROPRE / SORTIES* / ENVOIS POSTAUX / ASSURANCES	Par mois sur 10 mois 26.5€/mois	Par mois sur 10 mois 24 € / mois	Par mois sur 10 mois 24 €/ mois
* Au collège : Sortie piscine, journée d'intégration (6 ^{ème}), sortie SVT ou H-G (6/5), sortie sport nature et diplôme PSC1(4 ^{ème}), forum des métiers et sortie H-G (3 ^{ème}) inclus. Manuels scolaires, livres TD et certains livres poches inclus...			
RESTAURATION / DEMI-PENSION (+ 1.4% de hausse en 5 ans)	à l'année	à l'année	à l'année
Demi-pension 4 jours (Forfait pour 125 repas au collège et 130 au primaire, basé sur le <u>nombre moyen</u> de repas consommés par an. Le nombre exact de repas consommés sur l'année sera ajusté lors de la facture de régularisation de juillet, qui pourra donc être légèrement positive ou négative)	931.25 € (7,45€/unit)	916.50 € (7,05€/unit)	916.50€ (7,05€/unit)
En cas d'absence justifiée, maladie, sortie scolaire, ou voyage scolaire, le repas ne sera pas facturé. Ce tarif inclut le repas (matières premières et préparation), l'amortissement des locaux et des machines, la surveillance et les activités sur le temps de midi.			
Demi-pension 3 jours (Forfait pour 94 repas au collège et 98 repas au primaire)	700.30€	690.90 €	690.90 €
Demi-pension 2 jours (Forfait pour 63 repas au collège et 65 repas au primaire)	469.35€	458.25 €	458.25€
Demi-pension 1 jour (Forfait pour 32 repas au collège et 33 repas au primaire)	238.40 €	232.65 €	232.65 €
<ul style="list-style-type: none"> •Repas pris exceptionnellement : Collège : 8 € Primaire : 7,50 € •Tarif spécifique pour les élèves allergiques, <u>bénéficiant d'un PAI</u> : Forfait annuel de 320€, pour l'accueil sur le temps méridien. 			
Soit un coût global pour un élève demi-pensionnaire (hors frais d'inscription**)	à l'année 1776.25 € (177.63 € /mois/10 mois, sur la base de 125 repas)	à l'année 1606.50 € (160.65 € /mois/10 mois, sur la base de 130 repas)	à l'année 1606.50 € (160.65 € /mois/10 mois, sur la base de 130 repas)
ETUDE DU SOIR (Jours fixes)	à l'année 250 € (25€/mois)	à l'année /	à l'année 250 €
GARDERIE (MATERNELLE) Accueil pour élémentaire et collège gratuit dès 7h00 en cas de besoin.	Matin <u>ou</u> soir : Matin <u>et</u> soir :	à l'année 250€ 390€	/ /
Cotisation volontaire APEL (tarif 2022/23)	à l'année 23€	à l'année 23 €	à l'année 23 €

**Frais d'inscription (septembre 2022) annuels par famille (école/collège) : 65€ (Pour les réinscriptions, encaissés en mars, pour les nouveaux inscrits, encaissés à l'issue du rendez-vous de validation d'inscription)

Etude exceptionnelle : 8 €. Le forfait mensuel (25€) sera appliqué dès la 4^{ème} heure dans le mois.
Ces études exceptionnelles seront à régler directement à l'accueil.